

Il y avait donc, à côté du sacrifice imposé par l'obéissance, un autre sacrifice de temps et d'argent. Nous avons cru devoir aller nous-même, personnellement, exposer ces circonstances à Monseigneur. Sa Grandeur nous engagea néanmoins, pour le bien de la paix, à passer par dessus ces considérations, pourtant très-graves.

C'est ce que nous faisons volontiers.

En mettant, pour ce qui nous concerne, un terme à la discussion, il nous sera permis de rappeler à ceux qui ont bien voulu nous lire :

1^o Que nous ne l'avons ni provoquée, ni commencée ;

2^o Que nous sommes resté constamment sur le terrain des faits, à la question, sans jamais recourir à ces personnalités qui rendent presque toujours, hélas ! les luttes entre Canadiens français un sujet de mépris en même temps que de satisfaction pour les étrangers ou les ennemis qui les regardent ;

3^o Que loin de critiquer en quoi que ce soit l'Université Laval ou l'autorité diocésaine, nous avons accepté leurs paroles officielles et leurs actes, comme cela devait être. Notre but n'était pas non plus de les défendre ou de les justifier, attendu qu'ils n'ont pas besoin de nos services, mais nous avons voulu rendre témoignage à la vérité sur un sujet déjà public. Il nous est donc, Dieu merci, permis de croire que ce n'est pas à nos écrits que doit s'appliquer ce mot de Monseigneur de Montréal : « Ces correspondances tendent ouvertement à la critique de ce que j'ai cru devoir faire pour le bien ; »

4^o Que nous sommes particulièrement heureux du témoignage rendu au docteur J.-P. Rottot, et que c'est pour nous un vrai bonheur, après avoir loué hautement sa conduite et publié ses lettres dans notre revue, de constater que Monseigneur de Montréal ne craint pas de dire qu'il *sait* lui-même que le Dr Rottot est « en demeure de répondre victorieusement aux attaques dirigées contre lui » et que le savant professeur constamment dévoué à la cause de l'Université Laval à Montréal, « peut se glorifier d'avoir sincèrement et loyalement marché avec l'autorité constituée dans le diocèse, c'est-à-dire avec son évêque. »

Il ne nous reste plus qu'une déclaration à faire, laquelle nous est imposée par la justice.